

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/163

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 30 juin 2017

OBJET :

**COMPOSITION DES
COMMISSIONS
COMMUNALES**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le quatre juillet deux mille dix-sept, à dix-sept heures, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Corinne TANGE, Eric CASSERON

Procurations : Karim KENTACHE pouvoir à Georges SCHMITT, Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Betty HUYLEBROECK, Véronique PETIT pouvoir à Patrice BRONSART

Excusé(s) : Florence GABRY, Evelyne POIGNON, Olivier POIGNON, Jacques GAUBOUR, Aude POIREE, Betty HAUNAUER-BEASLAY, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA, André LEFEVRE

Absent(s) : Christophe VIGIER, Nuno CARNEIRO DIAS

Secrétaire de séance : Isabelle PARENT

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **09**

Votants : **12**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 6 juillet 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2014/019 du conseil municipal en date du 15 avril 2014 portant désignation des membres des commissions municipales ;

Vu la délibération n° 2017/161 portant sur le maintien à 6 adjoints au Maire et la nomination de ces derniers ;

Vu la délibération n° 2017/162 portant sur le nombre de conseillers délégués ramenés à 3 et la nomination de ces derniers ;

Monsieur le Maire propose de maintenir à 4 le nombre des commissions communales et d'en modifier la composition au sein de chacune d'elle comme suit :

FINANCE :

1. Evelyne POIGNON
2. Nuno CARNEIRO DIAS
3. Patrice BRONSART
4. Jacques GAUBOUR
5. Véronique PETIT

URBANISME TRAVAUX :

1. Georges SCHMITT
2. Fabrice HUYLEBROECK
3. Jacques GAUBOUR
4. Betty HUYLEBROECK
5. Jacques LABARRE

SCOLAIRE / ENFANCE/ JEUNESSE :

1. Isabelle PARENT
2. Nuno CARNEIRO DIAS
3. Aude POIREE
4. Katya SCHMITT

ASSOCIATIONS / VIE LOCALE :

1. Patrice BRONSART	
4. Corinne TANGE	
5. Isabelle PARENT	
7. André LEFEVRE	

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE de modifier la composition des membres des commissions communales telle que proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,